



« LA 7^{ème} Marcel JOURDE »
le Samedi 19 Avril 2025 à Royères (87400)

BALADE VELO VINTAGE

... LE RÈGLEMENT

Article 1. —

Les inscriptions ou pré-inscriptions peuvent se faire sur internet, par courrier (pas d'inscription sur place). Les mineurs doivent être inscrits par leur(s) parent(s) ou représentant et être accompagnés par leur(s) parent(s) ou leur représentant légal.

à **9h30**: départ du Grand circuits «60 kms» aura lieu devant la Salle Saint Antoine,

à **9h45** : départ du Petit circuit «35 kms » aura lieu devant la Salle Saint Antoine,

Un repas Limousin, (traiteur) sera proposé le midi pour une somme de **16€** (Facultatif) sous chapiteau situé sur le parking de la Salle Saint Antoine et **8€** pour les mineurs de moins de 12 ans Vous pouvez également amener votre Pic-Nic

à **14h15** : départ groupé de la 2^{ème} étape

Retour vers **16h** avec animations, expositions , démonstration Grand-bi, tombola..remise des récompenses, buvette ..etc...

Une tombola est organisée, le prix du ticket est de 2€, les bulletins seront à déposer dans l'urne située dans la salle des fêtes. 1^{er} Lot : 1 Vélo à gagner + nombreux lots.

Les départs et arrivées se feront Rue Jean MOULIN (D124) à côté du parking de la salle saint Antoine à Royères.

Une participation de **9 €** est demandé à chaque participant, vous avez jusqu'au **14 Avril** pour vous inscrire, Cette balade est interdite aux enfants de moins de **9 ans** en vélo, sauf cas exceptionnels (porte enfants sur porte bagages, remorque , etc...)

Article 2. —

Sont accepté tous les Vélos de la marque Marcel Jourde (Année indifférente) et tous les styles de vélos d'avant 1987

Un contrôle pour conformité des vélos sera fait avant le départ.

Tenues et maillots d'époque, ou approchant obligatoires.

Un vélo en bon état est fortement recommandé. (Freins, pneus) avec des pignons type montagne. (24,26 voir 28 dents à l'arrière) .

La **responsabilité** de VELORETRO87 **ne pourra nullement être engagé** en cas de chute ou accident .

Le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans et est fortement recommandé pour les autres.

Balade Vintage, strictement **interdite** aux vélos de type modernes, carbonés , V.A.E. à assistance électriques..etc

Article 3. —

Cette manifestation est ouverte à tous. Les participants sont aptes à faire du vélo, et déclarent bénéficier d'une assurance responsabilité civile.

Article 4. —

Cette promenade à vélo n'est pas une compétition. Le circuit comprend des portions de voies ouvertes à la circulation, chaque participant doit se considérer en promenade personnelle et se conformer aux règles du Code de la Route et aux dispositions prises par les autorités locales compétentes.

Il est attendu que le participant respecte les consignes verbales et écrites de l'organisateur et des capitaines de route, en vélo ou en motos, qu'il exécute les injonctions des organisateurs données dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation routières. Lors de cette promenade, les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage aux carrefours, aux feux...

Article 5. —

VELORETRO87 **décline toute responsabilité** en cas d'accident ou vol survenu en dehors ou pendant la manifestation.

Article 6. —

Toute personne est responsable de son matériel.

En cas de perte, de vol, d'accident, dégradations et dommages corporels, la responsabilité de VELORETRO87 ne peut être engagée.

Article 7. —

Les participants sont tenus de respecter les sites traversés : respect de l'environnement, des propriétés traversées, des habitants et habitats locaux, des installations, des spectateurs, des accompagnateurs et organisateurs.

Article 8. —

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la promenade à vélo si les conditions s'avèreraient défavorables à son bon déroulement, et les engagements seront remboursés ou pas encaissés..

En cas d'incident ou de problème pendant la balade, il faut vous signaler et rester sur le circuit, un organisateur viendra vous récupérer.

Les tracés de chaque circuit avec les tél. des responsables vous seront fournis lors de l'inscription.

Le circuit sera fléché (Flèches et marquage au sol), **Vert pour le 35 km** et **Rouge pour le 60 km**.

Des Motos et Autos anciennes ouvriront le circuit, 8 capitaines de routes en vélo (avec brassards jaunes) assureront la sécurité aux carrefours et les petit dépannages (crevaison etc..). Un fourgon balai fermera le peloton pour chaque circuit.. Un infirmier secouriste sera également sur le circuit à vélo, en relation directe avec les organisateurs. 4 Motos de l'Association « Assistance Sécurité Course » assureront une sécurité optimale tout au long des 2 circuits. .

Nous vous conseillons de rester et de rouler en groupe.

Article 9. —

Il y aura 1 ravitaillement pour l'étape du matin et un arrêt pour le repas de midi sous chapiteau (**16€ facultatif**) entre 12h 00 et 14h 00 puis un départ à **14h 15** pour l'étape de l'après-midi.. Vous pouvez amener votre casse-croute. Il est prévu un point de restauration et buvette à l'arrivée de la promenade avec le pot du maire de Royères à partir de 17h30

Article 10. —

La promenade à vélo « LA MARCEL JOURDE » est une sortie encadrée.

Article 11. —

Un kit cadeau et plaque de cadre, ainsi qu'un ticket de tombola seront remis à chaque participant avant le départ. . La balade est limitée à **160 participants**

Article 12. —

Les données personnelles font l'objet d'un traitement informatique pour que VELORETRO87 puisse organiser « LA MARCEL JOURDE ». VELORETRO87 s'engage à ne pas communiquer les données personnelles collectées.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août,

Article 13. —

Les participants à « LA MARCEL JOURDE » attestent avoir pris connaissance du présent règlement, l'acceptent dans son ensemble sans réserve. Ils renoncent à tout recours contre VELORETRO87.

Bonne « Marcel JOURDE » à tous !